

## Éolien. Pas d'obstacle à la zone de développement

La dernière réunion sur la création des Zones de développement éolien (ZDE) sur une partie du territoire de la communauté de communes du pays de Quimperlé s'est déroulée hier, à Moëlan. La ZDE concerne la partie ouest du territoire intercommunal qui va de Scaër à Moëlan en passant par Bannalec.

« Il n'y a aucune remise en cause des sites sur le plan paysager », souligne Marcel Jambou, vice-président de la Cocopaq en charge des énergies. À Scaër, Moëlan (en bordure de la limite de la forêt) et à Riec (zone de Kerandréo), « la situation géographique est favorable ». Il en est de même sur le plan énergétique. Quant aux raccordements

électriques, l'élu souligne qu'il n'y a pas de problème à Bannalec et Moëlan, mais que l'ajout d'un transformateur est nécessaire à Scaër.

Le projet va désormais être examiné par la Cocopaq et soumis au vote des élus communautaires en octobre. Le dossier partira ensuite en préfecture.

